



THE YUKON GAZETTE

Printed by Authority of the Queen's Printer

PARTS I AND II

LA GAZETTE DU YUKON

Imprimée sous l'autorité de l'Imprimeur de la Reine

PARTIES I ET II

PART I PARTIE I

CHANGE OF NAME NOTICES / AVIS DE CHANGEMENT DE NOMS

Pursuant to subsection 9(1) of the Change of Name Act the following change of legal name had been registered with the Registrar of Vital Statistics:

New Name: **Stephen POIRIER**
Previous Name: **Joseph Benoit Stephane
POIRIER**

Dated at Whitehorse, Yukon, this 3 day of April, 2014

Pursuant to subsection 9(1) of the Change of Name Act the following change of legal name had been registered with the Registrar of Vital Statistics:

New Name: **Brenda Bunny Louise BRUTON**
Previous Name: **Brenda Louise BRUTON
(Married Name Morris)**

Dated at Whitehorse, Yukon, this 16 day of April, 2014

Pursuant to subsection 9(1) of the Change of Name Act the following change of legal name had been registered with the Registrar of Vital Statistics:

New Name: **Wendie Anne GRAVES
(Married Name OSBORNE)**
Previous Name: **Wendy Anne GRAVES (Married
Name OSBORNE)**

Dated at Whitehorse, Yukon, this 30 day of April, 2014

APPOINTMENTS

FILED

O.I.C. 2014/57 11 April, 2014

APPRENTICE TRAINING ACT

Pursuant to section 5 of the Apprentice Training Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Cory Laidler is appointed as a member and chair of the Apprentice Advisory Board, as an employer in a designated occupation, for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 11 day of April, 2014.

This notice was published in the Yukon News on April 25, 2014.

FILED

O.I.C. 2014/58 11 April, 2014

MARRIAGE ACT

Pursuant to subsection 5(1) of the Marriage Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Taylor Van Vliet is appointed as a marriage commissioner for a one-day term effective June 21, 2014.
2. Pete Thompson is appointed as a marriage commissioner for a one-day term effective July 12, 2014.
3. Andrew Berdahl is appointed as a marriage commissioner for a one-day term effective August 1, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 11 day of April, 2014.

This notice was published in the Yukon News on April 25, 2014.

NOMINATIONS

DÉPOSÉ

DÉCRET 2014/57 11 avril 2014

LOISUR L'APPRENTISSAGE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 5 de la Loi sur l'apprentissage, décrète ce qui suit :

1. Cory Laidler est nommé membre et président du Conseil consultatif de l'apprentissage, à titre d'employeur d'un métier désigné, pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 11 avril 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 25 avril 2014.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2014/58 11 avril 2014

LOISUR LE MARIAGE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 5(1) de la Loi sur le mariage, décrète ce qui suit:

1. Taylor Van Vliet est nommé commissaire aux mariages pour la journée du 21 juin 2014.
2. Pete Thompson est nommé commissaire aux mariages pour la journée du 12 juillet 2014.
3. Andrew Berdahl est nommé commissaire aux mariages pour la journée du 1er août 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 11 avril 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 25 avril 2014.

FILED
O.I.C. 2014/59 11 April, 2014

MARRIAGE ACT

Pursuant to subsection 5(1) of the Marriage Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Kinden Kosick is appointed as a marriage commissioner for a one-day term effective August 31, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 11 day of April, 2014.
This notice was published in the Yukon News on April 25, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/60 11 April, 2014

MARRIAGE ACT

Pursuant to subsection 5(1) of the Marriage Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Karen Snowshoe is appointed as a marriage commissioner.

Dated at Whitehorse, Yukon this 11 day of April, 2014.
This notice was published in the Yukon News on April 25, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/64 24 April, 2014

CARE CONSENT ACT

Pursuant to paragraph 53(1)(d) of the Care Consent Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Susan Robinoff is appointed as a regular member of the Capability and Consent Board for a three-year term, effective April 30, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/59 11 avril 2014

LOISUR LE MARIAGE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 5(1) de la Loi sur le mariage, décrète ce qui suit :

1. Kinden Kosick est nommé commissaire aux mariages pour la journée du 31 août 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 11 avril 2014.
Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 25 avril 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/60 11 avril 2014

LOISUR LE MARIAGE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 5(1) de la Loi sur le mariage, décrète ce qui suit :

1. Karen Snowshoe est nommée commissaire aux mariages.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 11 avril 2014.
Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 25 avril 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/64 24 avril 2014

LOISUR LE CONSENTEMENT AUX SOINS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 53(1)(d) de la Loi sur le consentement aux soins, décrète ce qui suit :

1. Susan Robinoff est nommée à titre de membre régulière du Conseil d'examen de la capacité et du consentement pour un mandat de trois ans à compter du 30 avril 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

FILED
O.I.C. 2014/65 24 April, 2014

CARE CONSENT ACT

Pursuant to paragraph 53(1)(c) and subsection 54(1) of the Care Consent Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. John Phelps is appointed as a regular member and chair of the Capability and Consent Board for a three-year term, effective April 30, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/66 24 April, 2014

CARE CONSENT ACT

Pursuant to paragraph 53(1)(b) of the Care Consent Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Ariana Edelman is appointed as a regular member of the Capability and Consent Board for a three-year term, effective April 30, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/65 24 avril 2014

LOI SUR LE CONSENTEMENT AUX SOINS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 53(1)c) et au paragraphe 54(1) de la Loi sur le consentement aux soins, décrète ce qui suit :

1. John Phelps est nommé membre régulier et président du Conseil d'examen de la capacité et du consentement pour un mandat de trois ans, à compter du 30 avril 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/66 24 avril 2014

LOI SUR LE CONSENTEMENT AUX SOINS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 53(1)b) de la Loi sur le consentement aux soins, décrète ce qui suit :

1. Ariana Edelman est nommée membre régulière du Conseil d'examen de la capacité et du consentement pour un mandat de trois ans à compter du 30 avril 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

FILED
O.I.C. 2014/67 24 April, 2014

CHILD AND FAMILY SERVICES ACT

Pursuant to section 173 of the Child and Family Services Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The appointment of Elaine Schroeder as the director of family and children's services made by Order-in-Council 2010/124 is revoked.
2. The appointments of Bradley Bell and Nancy Duesener as assistant directors of family and children's services made by Order-in-Council 2010/124 are revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/68 24 April, 2014

CHILD AND FAMILY SERVICES ACT

Pursuant to section 173 of the Child and Family Services Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Bradley Bell is appointed as the director of family and children's services.
2. Elaine Schroeder is appointed as assistant director of family and children's services.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/67 24 avril 2014

LOI SUR LES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 173 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, décrète ce qui suit :

1. La nomination d'Elaine Schroeder, à titre de directrice des services à la famille et à l'enfance, effectuée par le Décret 2010/124, est révoquée.
2. Les nominations de Bradley Bell et Nancy Duesener, à titre de directeurs adjoints des services à la famille et à l'enfance, effectuées par le Décret 2010/124, sont révoquées.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/68 24 avril 2014

LOI SUR LES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 173 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, décrète ce qui suit :

1. Bradley Bell est nommé directeur des services à la famille et à l'enfance.
2. Elaine Schroeder est nommée directrice adjointe des services à la famille et à l'enfance.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

FILED
O.I.C. 2014/69 24 April, 2014

CHILD CARE ACT

Pursuant to section 4 of the Child Care Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The appointment of Stephanie Joyeux as a member of the Yukon Child Care Board made by Order-in-Council 2014/16 is revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/70 24 April, 2014

FOREST PROTECTION ACT

Pursuant to section 3 of the Forest Protection Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Bryan Levia is appointed as a forest officer.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/71 24 April, 2014

FOREST PROTECTION ACT

Pursuant to section 3 of the Forest Protection Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Caleb Tomlinson is appointed as a forest officer.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/69 24 avril 2014

LOISUR LA GARDE DES ENFANTS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 4 de la Loi sur la garde des enfants, décrète ce qui suit :

1. La nomination de Stephanie Joyeux, à titre de membre de la Régie des services de garde d'enfants du Yukon, effectuée par le Décret 2014/16, est révoquée.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/70 24 avril 2014

LOISUR LA PROTECTION DES FORÊTS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 3 de la Loi sur la protection des forêts, décrète ce qui suit :

1. Bryan Levia est nommé agent forestier.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/71 24 avril 2014

LOISUR LA PROTECTION DES FORÊTS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 3 de la Loi sur la protection des forêts, décrète ce qui suit :

1. Caleb Tomlinson est nommé agent forestier.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

FILED
O.I.C. 2014/72 24 April, 2014

HOSPITALACT

Pursuant to paragraph 5(1)(a) of the Hospital Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Donna Hogan is appointed as a member of the Yukon Hospital Corporation board of trustees for a term ending March 20, 2017.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/73 24 April, 2014

HOUSING CORPORATION ACT

Pursuant to subsection 45(2) of the Housing Corporation Act, and the Haines Junction Housing Advisory Board Regulations (C.O. 1976/236) the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Rita Jux and Marguerite Richard are appointed to the Haines Junction Housing Advisory Board for three-year terms effective June 16, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/74 24 April, 2014

MARRIAGEACT

Pursuant to subsection 5(1) of the Marriage Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Gary Griffith is appointed as a marriage commissioner for a one-day term effective July 28, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/72 24 avril 2014

LOISURLES HÔPITAUX

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 5(1)a) de la Loi sur les hôpitaux, décrète ce qui suit :

1. Donna Hogan est nommée membre du conseil d'administration de la Régie des hôpitaux du Yukon pour un mandat se terminant le 20 mars 2017.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/73 24 avril 2014

LOISURLA SOCIÉTÉ D'HABITATION

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 45(2) de la Loi sur la Société d'habitation et au Règlement sur le Conseil consultatif sur le logement de Haines Junction (O.C. 1976/236), décrète ce qui suit :

1. Rita Jux et Marguerite Richard sont nommées au Conseil consultatif sur le logement de Haines Junction pour un mandat de trois ans, à compter du 16 juin 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/74 24 avril 2014

LOISURLE MARIAGE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 5(1) de la Loi sur le mariage, décrète ce qui suit :

1. Gary Griffith est nommé commissaire aux mariages pour la journée du 28 juillet 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

FILED
O.I.C. 2014/75 24 April, 2014

MARRIAGE ACT

Pursuant to subsection 5(1) of the Marriage Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Sandy Silver is appointed as a marriage commissioner.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/76 24 April, 2014

WATERS ACT

Pursuant to subsection 8(1) and paragraph 8(2)(a) of the Waters Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Stephen Johnson is appointed as a member of the Yukon Water Board for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/75 24 avril 2014

LOISUR LE MARIAGE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 5(1) de la Loi sur le mariage, décrète ce qui suit :

1. Sandy Silver est nommé commissaire aux mariages.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/76 24 avril 2014

LOISUR LE EAUX

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 8(1) et à l'alinéa 8(2)a) de la Loi sur les eaux, décrète ce qui suit :

1. Stephen Johnson est nommé membre de l'Office des eaux du Yukon pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

PART II

REGULATIONS

FILED

O.I.C. 2014/61 11 April, 2014

CORONERS ACT

Pursuant to section 35 of the Coroners Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The attached Special Remuneration Order is made.

Dated at Whitehorse, Yukon this 11 day of April, 2014.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Yukon Government Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

This notice was published in the Yukon News on April 25, 2014.

FILED

O.I.C. 2014/62 11 April, 2014

INTERGOVERNMENTAL AGREEMENTS ACT AND FINANCIAL ADMINISTRATION ACT

Pursuant to subsection 3(1) of the Intergovernmental Agreements Act and subsection 65(2) of the Financial Administration Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The Minister of Community Services, on behalf of the Government of Yukon, is authorized to negotiate and sign agreements as an "Ultimate Recipient" referred to in Schedule A of the Administrative Agreement on the Federal Gas Tax Fund between the Government of Canada and the Government of Yukon, that require the indemnification of Canada.

Dated at Whitehorse, Yukon this 11 day of April, 2014.

This notice was published in the Yukon News on April 25, 2014.

PARTIE II

RÈGLEMENTS

DÉPOSÉ

DÉCRET 2014/61 11 avril 2014

LOI SUR LES CORONERS

Conformément à l'article 35 de la Loi sur les coroners, le commissaire en conseil exécutif ordonne ce qui suit :

1. Est établi l'Ordonnance sur la rémunération spéciale paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 11 avril 2014.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais symboliques, au centre de renseignements de l'immeuble administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, C.P. 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 25 avril 2014.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2014/62 11 avril 2014

LOI SUR LES ACCORDS INTERGOUVERNEMENTAUX ET LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 3(1) de la Loi sur les accords intergouvernementaux et au paragraphe 65(2) de la Loi sur la gestion des finances publiques, décrète ce qui suit :

1. Le ministre des Services aux collectivités est autorisé à négocier et à signer des accords, au nom du gouvernement du Yukon, à titre de « dernier destinataire », lequel est mentionné à l'annexe A de l'Accord d'application sur le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon, et qui requièrent l'indemnisation du Canada.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 11 avril 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 25 avril 2014.

FILED
O.I.C. 2014/63 24 April, 2014

WATERSACT

Pursuant to section 31 of the Waters Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The annexed Regulation to Amend the Waters Regulation (O.I.C. 2003/58) is made.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of April, 2014.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Yukon Government Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

FILED
O.I.C. 2014/77 28 April, 2014

PLACER MINING ACT and QUARTZ MINING ACT

Pursuant to section 98 of the Placer Mining Act and section 15 of the Quartz Mining Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Section 2 of Order-in-Council 2013/224 and section 3 of the Prohibition of Entry on Certain Lands (Ross River Area) Order made by that Order-in-Council are amended by replacing their references to April 30, 2014 with references to June 30, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of April, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/63 24 avril 2014

LOISUR LESEAUX

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 31 de la Loi sur les eaux, décrète :

1. Est établi le Règlement modifiant le Règlement sur les eaux (Décret 2003/58) paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 avril 2014.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais symboliques, au centre de renseignements de l'immeuble administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, C.P. 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/77 28 avril 2014

LOISUR L'EXTRACTION DE L'OR et LOISUR L'EXTRACTION DU QUARTZ

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 98 de la Loi sur l'extraction de l'or et à l'article 15 de la Loi sur l'extraction du quartz, décrète :

1. L'article 2 du Décret 2013/224 et l'article 3 du Décret interdisant l'accès à certaines terres (région de Ross River) établi par ledit décret sont modifiés en remplaçant leurs références au 30 avril 2014 par des références au 30 juin 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 avril 2014.

**WORKERS'
COMPENSATION HEALTH
AND SAFETY BOARD
ORDER**

**ORDONNANCE DE LA
COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ AU
TRAVAIL**

FILED

W.C.H.S.B.O. 2014/01 3 April, 2014

WORKERS COMPENSATION ACT

Pursuant to section 101 of the Workers' Compensation Act, the board of directors orders as follows

1. For the purposes of paragraph 17.1(3)(a) of the Act, for part-time and volunteer firefighters the minimum cumulative periods of service in respect of listed diseases are those set out in the attached Schedule.

Dated at Whitehorse this 3 day of April, 2014.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Yukon Government Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

This notice was published in the Yukon News on April 25, 2014.

DÉPOSÉ

O.C.S.S.T. 2014/01 3 avril 2014

LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Conformément à l'article 101 de la Loi sur les accidents du travail, le conseil d'administration ordonne :

1. Aux fins de l'alinéa 17.1(3)a) de la loi, les périodes minimales de service cumulatif des pompiers à temps partiel et des pompiers volontaires qui s'appliquent aux maladies reconnues sont celles énumérées à l'annexe ci-jointe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 3 avril 2014.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais symboliques, au centre de renseignements de l'immeuble administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, C.P. 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 25 avril 2014.

MINISTERIAL ORDERS

FILED

M.O. 2014/05 9 April, 2014

AREA DEVELOPMENT ACT

Pursuant to section 3 of the Area Development Act and the Ministerial Rezoning Regulation (O.I.C. 2013/198), the Minister of Energy, Mines and Resources orders as follows

1. In addition to the permitted uses provided for in section 20 of the Whitehorse Periphery Development Area Regulation (O.I.C. 2013/207), an accessory use of Lot 1011, Plan 54011 LTO is up to six guest cabin accommodation units of which
 - (a) no more than three are external to the single family dwelling on the lot; and
 - (b) no more than three are within the single family dwelling on the lot.

Dated at Whitehorse, Yukon this 8 day of April, 2014.

This notice was published in the Yukon News on April 25, 2014.

ARRÊTÉ MINISTÉRIELS

DÉPOSÉ

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2014/05 9 avril 2014

LOISUR L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Conformément à l'article 3 de la Loi sur l'aménagement régional et au Règlement portant sur le rezonage par voie ministérielle (Décret 2013/198), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ordonne ce qui suit :

1. En plus des usages autorisés en vertu de l'article 20 du Règlement sur la région d'aménagement de la périphérie de Whitehorse (Décret 2013/207), un usage accessoire du lot 1011, plan 54011 BTBF, comprend au plus six unités d'hébergement temporaires :
 - (a) dont un maximum de trois sont situées sur le lot, à l'extérieur de l'unité d'habitation unifamiliale;
 - (b) dont un maximum de trois sont situées sur le lot, à l'intérieur de l'unité d'habitation unifamiliale.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 8 avril 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 25 avril 2014.

FILED
M.O. 2014/06 10 April, 2014

AREA DEVELOPMENT ACT

Pursuant to section 3 of the Area Development Act and the Ministerial Rezoning Regulation (O.I.C. 2013/198), the Minister of Energy, Mines and Resources orders as follows

1. In this Order, "subject parcel" means Lease Parcel 552 Carcross, Disposition 880169.
2. A portion of the subject parcel comprising 0.87 hectares, more or less, is rezoned from Residential (R-1) to Country Residential (RC-2) and the remaining portion is rezoned from Residential (R-1) to Hinterland (H), both as shown in the attached Schedule.
3. Structures and buildings on the subject parcel existing immediately before the date of this Order are considered non-conforming buildings and may continue to be used in compliance with sections 16 to 22 of the Carcross General Development Regulations.
4. The minimum distance between any building or structure and a property line for the subject parcel is 6 metres.
5. The minimum lot size for the subject parcel is one hectare.
6. Decks may project to a maximum of 3 metres into any required yard setback on the subject parcel.
7. Buildings and structures on the subject parcel must comply with Aerodromes Standards and Recommended Practices (TP312) issued by Transport Canada under the Aeronautics Act (Canada).
8. The revision of the map included in Schedule B of the Carcross General Development Regulations to include the effects of section 2 is authorized.

DÉPOSÉ
ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2014/06 10 avril 2014

LOISUR L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Conformément à l'article 3 de la Loi sur l'aménagement régional et au Règlement portant sur le zonage par voie ministérielle (Décret 2013/198), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ordonne ce qui suit :

1. Au présent arrêté, l'expression « parcelle en question » s'entend de la parcelle visée par le bail 552 Carcross, disposition 880169.
2. Une partie de la parcelle en question, comprenant environ 0,87 hectares, est rezonée de Résidentiel (R-1) à Résidentiel de campagne (RC-2) et l'autre partie de la parcelle est rezonée de Résidentiel (R-1) à Zone naturelle (H), telles qu'indiquées à l'annexe.
3. Les bâtiments et les ouvrages sur la parcelle en question, déjà existants immédiatement avant la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, sont considérés non conformes et peuvent continuer à être utilisés en conformité avec les articles 16 à 22 du Règlement sur la région d'aménagement de Carcross.
4. La distance minimale séparant un bâtiment ou un ouvrage des limites de la propriété est de 6 mètres.
5. La superficie minimale du lot pour la parcelle en question est d'un hectare.
6. Les terrasses peuvent faire saillie jusqu'à un maximum de 3 mètres à l'intérieur d'une marge de recul réglementaire sur la parcelle en question.
7. Les bâtiments et les ouvrages sur la parcelle en question doivent respecter le document intitulé *Aérodromes - Normes et pratiques recommandées (TP 312)*, publié par Transports Canada en vertu de la Loi sur l'aéronautique (Canada).

Dated at Whitehorse, Yukon this 8 day of April, 2014.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Yukon Government Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

This notice was published in the Yukon News on April 25, 2014.

FILED

M.O. 2014/07 14 April, 2014

AREA DEVELOPMENT ACT

Pursuant to section 3 of the Area Development Act and the Ministerial Rezoning Regulation (O.I.C. 2013/198), the Minister of Energy, Mines and Resources orders as follows

1. In addition to the permitted uses provided for in section 20 of the Whitehorse Periphery Development Area Regulation (O.I.C. 2013/207), an accessory use of Lot 1060, Plan 90-56 LTO is a guest cabin accommodation unit.

Dated at Whitehorse, Yukon this 7 day of April, 2014.

This notice was published in the Yukon News on April 25, 2014.

8. La révision de la carte faisant partie de l'annexe B du Règlement sur la région d'aménagement de Carcross est autorisée afin d'y inclure les changements contenus à l'article 2.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 8 avril 2014.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais symboliques, au centre de renseignements de l'immeuble administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, C.P. 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 25 avril 2014.

DÉPOSÉ

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2014/07 14 avril 2014

LOISUR L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Conformément à l'article 3 de la Loi sur l'aménagement régional et au Règlement portant sur le zonage par voie ministérielle (Décret 2013/198), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ordonne ce qui suit :

1. En plus des usages autorisés en vertu de l'article 20 du Règlement sur la région d'aménagement de la périphérie de Whitehorse (Décret 2013/207), un usage accessoire du lot 1060, plan 90-56 BTBF, est une unité d'hébergement temporaire.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 7 avril 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 25 avril 2014.

The Yukon Gazette is published on the 15th day of each month. All notices intended for publication must reach the office of the Queen's Printer not later than 12 noon on the second working day of that month. The cost to the public for publishing any notice is \$20.00 plus GST, and must be paid in advance. Subscription rates are as follows:

Annual subscription to Parts I and II,
excluding index \$65.00
Single issues, Parts I and II \$6.00
Consolidating annual index
to the 31st day of July \$12.00

(Add 5% GST to all rates)

In Part I, Corporate certificates and notices are published in the Yukon Gazette in the language in which they are issued.

La Gazette du Yukon est publiée le 15^{ème} jour de chaque mois. Tous les avis destinés à être publiés doivent parvenir au bureau de l'Imprimeur de la Reine avant midi chaque deuxième jour ouvrable du mois. Le coût de publication d'un avis est 20,000\$ (TPS en sus) et doit être payé à l'avance. Les prix pour un abonnement sont les suivants:

L'abonnement annuel aux Parties I et II,
excluant l'index 65,00\$
Un fascicule, Parties I et II 6,00\$
Index annuel compilé
au 31 juillet 12,00\$

(Veuillez ajouter 5% de TPS à tous les prix)

Les certificats et les avis concernant les sociétés diffusés dans la Partie I de la Gazette du Yukon sont publiés dans la langue d'origine de ces textes.

ISSN 0715-2213

